

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2023-1263
RELATIVEMENT AU PLAN DE GESTION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 (PGMR)
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 28 août 2023, le conseil a adopté le règlement N° 2023-1263 visant à adopter le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PGMR) de la Ville de Rouyn-Noranda et ses annexes.

Tel que prévu à l'article 53.20.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (LQE)*, le règlement N° 2023-1263 est entré en vigueur le 28 août 2023, jour de son adoption par le conseil municipal, et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 29^e jour du mois d'août 2023

et publié le 6 septembre 2023



Angèle Tousignant, greffière